

## BORDEREAU D'ENVOI



REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE  
1313 Route Jean Moulin  
13 670 SAINT ANDIOL

Référent : Sébastien BRIAS  
Tél. 04 90 95 04 36  
Tél. direct 04 90 95 44 59  
Courriel : [courriers@eauxtdp.fr](mailto:courriers@eauxtdp.fr)  
(Attention changement d'adresse courriel)

Liste des pièces adressées le 28/12/2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

<b>DESIGNATION DES PIECES</b>	<b>N°</b>	<b>DATE DES ACTES</b>
<u>Nature et objet de l'acte</u> <i>Délibération</i>  Sorties de biens de l'actif	<u>Numéro de l'acte</u>  2021-47	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>  14/12/2021

Fait à ST ANDIOL, le 28/12/2021  
Le Directeur administratif et  
financier,  
Sébastien BRIAS



ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Délibération du Conseil d'Administration  
Séance du 14 décembre 2021

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à 18h30 en mairie de CHÂTEAURENARD, sous la présidence de M. Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Etaient présents : BALDI Jean-Marc (en visioconférence), BESSON Jacques, DEVOUX Jean-Louis, FABRE Louis-Pierre, GIRAUD Pierre (en visioconférence), MARCON Patrick, MILLET Isabelle, ONTIVEROS Christian, PONCHON Solange, PORTAL Serge, SEISSON Jean-Pierre.

Procurations : ANZALONE Marie-Laurence (procuration à SEISSON Jean-Pierre), FAURE Vincent (procuration à MARCON Patrick), FERRIER Pierre (procuration à FABRE Louis-Pierre), LEPIAN Jean-Louis (procuration à PORTAL Serge), LUCIANI-RIPETTI Marina (procuration à MILLET Isabelle), MOURGUES Gilles (procuration à ONTIVEROS Christian), PAULEAU Serge (procuration à DEVOUX Jean-Louis), PICARDA Yves (procuration à BESSON Jacques), ROBERT Daniel (procuration à GIRAUD Pierre).

Absent : TATON Robert.

Quorum : 8	Présents : 11	Suffrages exprimés : 20	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 8 décembre 2021			

N° de la délibération : 2021-47
<u>Objet</u> : Sorties de biens de l'actif

Monsieur le président explique à l'assemblée que des biens hors d'usage ou devenus obsolètes doivent être sortis de l'état de l'actif de la Régie. Les biens en question sont :

Budget eau potable : le véhicule 215 BTH 13  
Le véhicule 217 BTH 13

Budget assainissement collectif : la tonne à lisier MONTJAUX 5599 TQ 13

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du président

**VALIDE** la sortie des biens ci-dessus de l'actif de la Régie ;

**PREND** note que ces biens sont amortis et **AUTORISE** la vente de ces biens ;

Le produit de ces ventes sera porté au compte 775.

Fait et délibéré en séance,  
A CHATEAURENARD, le 14 décembre 2021  
Le Président,  
Jean-Pierre SEISSON



Transmission au représentant de l'Etat le : 31/12/2021

Publication le : 31/12/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.